

# LA FRONTIÈRE

## UNE FRONTIÈRE SÛRE ET FLUIDE

- Après les événements du 11 septembre, le Canada a réagi énergiquement pour parer à la menace terroriste et renforcer la sécurité, non seulement dans le pays, mais aussi aux ports d'entrée, aux postes frontaliers et à l'étranger.
- Le premier ministre Chrétien a formé un comité spécial du Cabinet chargé de la sécurité publique et du contre-terrorisme placé sous la direction du ministre des Affaires étrangères, John Manley. Le comité examine les politiques, les mesures législatives, les règlements et les programmes du gouvernement afin d'adapter aux nouvelles réalités tous les aspects de l'approche canadienne de la sécurité publique.
- Le résultat immédiat se retrouve dans le plan antiterroriste du Canada (projet de loi C-36) qui vise quatre objectifs :
  - > empêcher les terroristes d'entrer au Canada et protéger les Canadiens des actes terroristes;
  - > mettre en place des moyens d'identifier, de poursuivre, de condamner et de punir les terroristes;
  - > travailler avec la communauté internationale en vue de traduire les terroristes en justice et s'attaquer aux causes profondes de la violence;
  - > s'assurer que la frontière canado-américaine reste sûre et contribue à la sécurité économique.
- De nouvelles mesures de sécurité sont mises en œuvre aux aéroports et à la frontière pour assurer la sécurité du commerce et des voyages entre le Canada et les États-Unis.
- Les procédures d'immigration et de statut de réfugié sont resserrées et de nouvelles mesures sont mises en place pour intensifier la sécurité aux ports d'entrée.
- Les organismes de sécurité canadiens continuent de collaborer étroitement aux enquêtes menées par les autorités américaines sur les attaques terroristes.
- Des ministres canadiens se sont entretenus avec leurs homologues américains ainsi qu'avec M. Ridge, le directeur de la sécurité du territoire américain, de l'importance qu'il y a à trouver des solutions immédiates pour améliorer la circulation à nos frontières.

## DES RELATIONS COMMERCIALES PRIVILÉGIÉES

- La frontière canado-américaine est un puissant symbole de l'interdépendance de nos deux pays et de leur partenariat à long terme.
- L'esprit de coopération qui règne entre les deux pays leur a assuré tous deux d'énormes avantages. Ensemble, nous avons bâti des relations commerciales d'une portée et d'une étendue sans précédent, qui engendrent un commerce bilatéral dont le volume annuel dépasse les 475 milliards \$US.
- La circulation transfrontalière sûre des marchandises et des personnes est essentielle pour la prospérité économique des deux pays. Des deux côtés de la frontière, des millions d'emplois dépendent du commerce et de l'intégration continue des deux économies.
- Le premier ministre Chrétien et le président Bush ont tous deux déclaré que la circulation des biens et des services à la frontière devrait être rétablie à la normale le plus tôt possible.

---

Pour plus de renseignements sur les initiatives du gouvernement du Canada relatives à la frontière, consulter les sites suivants :

Gouvernement du Canada, lutte contre le terrorisme : [http://canada.gc.ca/wire/2001/09/110901-US\\_f.html](http://canada.gc.ca/wire/2001/09/110901-US_f.html)  
Ministère des Affaires étrangères et du Commerce international : [www.dfait-maeci.gc.ca/menu-f.asp](http://www.dfait-maeci.gc.ca/menu-f.asp)  
Agence des douanes et du revenu du Canada : [www.ccr-aadrc.gc.ca/customs/general/measure/menu-f.html](http://www.ccr-aadrc.gc.ca/customs/general/measure/menu-f.html)